



Sous-préfecture de BAYEUX

# Modification des conditions d'accueil du public

A compter du 1er septembre 2017,  
le dépôt express sera remplacé par des  
téléprocédures accessibles sur internet.

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer en  
préfecture ou sous-préfecture.

Toutes vos démarches administratives  
(passeport, cartes nationales d'identité,  
immatriculation, permis de conduire) sont  
désormais accessibles sur le site internet:



[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez y accéder via  
les Maisons de services au public, Point info 14 et Espaces public numérique.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la sous-préfecture continuera à accueillir  
les élus et les porteurs de projets sur rendez-vous.

Concernant les Visas pour les collectivités et syndicats :

Dépôt

- Par courrier
- Dans la boîte aux lettres
- Sur rendez-vous
- Lors des permanences (mardi matin et jeudi après-midi)

Récupération

- Sur rendez-vous
- Lors des permanences (mardi matin et jeudi après-midi)